

le remboursement de ses dettes

En grève de la faim depuis 16 jours

Alexandra Gonzalez

Hubert Derexel, 65 ans, mène le combat de la dernière chance : une grève de la faim pour demander au Crédit mutuel l'arrêt des poursuites judiciaires à son encontre.

Seize jours. Seize longs jours qu'Hubert Derexel, 65 ans, a entamé une grève de la faim et ne quitte sa voiture que pour aller aux toilettes et se doucher à son domicile, à Gérardmer, dans les Vosges. C'est un profond désaccord avec sa banque, le Crédit mutuel, qui l'a poussé à cette extrémité dangereuse pour sa santé. « De janvier 1981 à janvier 1995, j'étais responsable d'une concession automobile à Gérardmer, nous explique-t-il. Après quelques années correctes, ma petite entreprise a commencé à connaître la crise, à cause d'une conjoncture économique locale difficile. J'avais alors abaissé mon salaire de patron de 17.500 francs (2.668 euros) à 12.500 francs (1.905 euros) pour continuer à payer tous mes salariés. Pourtant tout est allé en empirant. A ce moment-là, mes quatre enfants faisaient leurs études. J'ai donc pris la décision, en 1990, de souscrire un prêt de 150.000 francs (22.900 euros) sur quinze ans au Crédit mutuel. Peu après, je me suis porté caution d'un crédit pour mon entreprise de 800.000 francs (122.000 euros). Avec le recul, je me demande pourquoi ma caution a été jugée recevable, car ma situation n'était pas franchement brillante. Cinq ans après, le 15 janvier 1995, le tribunal de commerce prononçait la liquidation de ma concession automobile. A 52 ans, je me suis retrouvé sans boulot. »

« Humilié par ma banque »

Loïn de se laisser abattre, Hubert Derexel tente immédiatement de rebondir et enchaîne avec un contrat de vendeur d'aspirateurs au porte-à-porte. La descente aux enfers



Le Crédit mutuel a saisi sa maison. Depuis seize jours, Hubert Derexel ne quitte plus sa voiture.

continue. Avec ce travail, pas de salaire fixe, uniquement des commissions versées en fin de mois en fonction du nombre de ventes. « Je n'avais pas le droit de retirer de l'argent. Je devais aller pleurer au guichet pour qu'on me donne un peu de liquide, pour faire vivre ma famille. Il n'y a jamais eu aucune discrétion de la part du personnel, j'étais sans cesse humilié, mis plus bas que terre. Mais je me devais de tenir bon pour mes proches. »

En 1997, sur les conseils d'un ami, il dépose un dossier de surendettement à la Banque de France. Il est alors décidé que, chaque mois, la famille Derexel versera au Crédit mutuel environ 2.000 francs. Tout se passe normalement, jusqu'à ce fameux jour de 2003. « A ma plus grande stupéfaction, j'apprends ce jour-là par téléphone que nous sommes poursuivis devant le tribunal de commerce de Saint-Dié par le Crédit

mutuel, pour le prêt de 800.000 francs. La banque arguait que j'étais un multipropriétaire qui cachait des richesses ! Parallèlement, ils m'ont poursuivi devant le tribunal d'instance, pour le prêt de 150.000 francs (*lire par ailleurs*). » S'enchaînent alors plusieurs années de conflit en justice, durant lesquelles Hubert Derexel dépensera près de 10.000 euros en frais judiciaires.

Pot de fer contre pot de terre

Actuellement, le Crédit mutuel lui réclame 235.000 euros (1.541.500 francs) pour les deux prêts et s'est porté acquéreur de sa maison mise aux enchères par décision de justice. Combien d'argent Hubert Derexel lui a-t-il versé à ce jour ? Il est incapable de répondre à cette question : « On est dans le flou le plus total. Le Crédit mutuel ne m'a jamais envoyé de décompte. Je n'ai aucune idée de la somme que je leur ai déjà remboursée. »

Dans cette histoire du pot de terre contre le pot de fer, ce grand-père de douze petits-enfants, qui n'a pris des vacances que cinq fois durant toute sa vie, est plus que jamais décidé à mener son combat jusqu'au bout : « Je recommencerai à m'alimenter le jour où le Crédit mutuel me rendra la propriété de ma maison et cessera toute poursuite judiciaire à mon encontre. Je suis prêt à aller jusqu'au bout de mes forces. »



Hubert Derexel, 65 ans.

"On culpabilise trop les surendettés"

Propos recueillis par **A. G.**

FRANCE-SOIR. Hubert Derexel est-il un cas à part ?

SYLVIE BADIN. Malheureusement, non, il y a beaucoup de dossiers comme le sien. Ce qui est triste, c'est que ces personnes sont en situation de surendettement extrême et sont culpabilisées de toutes parts. Les gens ont tendance à penser que c'est leur faute si ces gens sont surendettés, qu'ils n'avaient qu'à réfléchir avant de prendre un crédit.

Que reprochez-vous aux banques ?

Elles ne font pas entièrement leur travail de conseil quand un client se porte caution pour un tiers ou une entreprise. Dans le cas de ce monsieur, la banque n'aurait visiblement pas dû accepter qu'il se porte caution, puisqu'il dit lui-même que sa situation n'était pas brillante. On a beau dire aux gens qu'ils ont sept jours pour se rétracter (loi Scrivener), lorsque l'on veut un prêt, on fonce tête baissée si la banque ne nous arrête pas. Bon nombre de

personnes qui se retrouvent en grande difficulté le sont en partie à cause de cautions qui n'auraient pas dû être jugées recevables compte tenu de la couverture financière de l'emprunteur.

Cela vous étonne-t-il que le Crédit mutuel n'ait pas envoyé de décompte à M. Derexel sur l'avancement de ses remboursements ?

Pas du tout. Dès que l'on passe au service contentieux, dans de nombreuses banques, l'emprunteur perd la maîtrise de sa dette. Et pendant ce temps-là, les intérêts augmentent à toute vitesse.

Recevez-vous plus de dossiers depuis le début de la crise ?

Oui, cela augmente de jour en jour. On peut malheureusement être sûr que les gens qui perdent actuellement leur emploi vont souscrire des crédits pour s'en sortir et, dans six mois, vont tout perdre. On est très rapidement englouti.

Pour en savoir plus : www.acabe.fr ou 01.43.24.31.30.

*Association contre les abus des banques européennes

Le Crédit mutuel se défend

Joint par téléphone, le Crédit mutuel a préféré nous répondre par voie de communiqué. Nous en retranscrivons ici des extraits. « Depuis le 31 mars 2009, M. Derexel manifeste devant les locaux de notre caisse de Crédit mutuel de Gérardmer, en se posant comme victime et en donnant réalité à une vision qui lui est propre. (...) Alors que les dettes de la famille Derexel envers le Crédit mutuel s'élèvent globalement à 275.000 euros, aux termes de l'arrêt de la cour d'appel de Nancy du 21 novembre 2007, M. Derexel prétend dans un courrier qu'il nous a adressé que cette dette compense le préjudice moral que sa famille a subi. Pour notre part, comme pour les tribunaux, nous considérons bien au contraire que ce sont notre caisse de Crédit mutuel et ses sociétaires qui subissent un préjudice de son fait. (...) Nous lui avons proposé plusieurs solutions, telles que l'octroi de délais pour l'évacuation de la maison avant sa mise en vente ou sa cession à un membre de sa famille. Nous sommes toujours disposés à les envisager, mais pas sous la pression de ses actions intempestives, contre lesquelles nous réservons nos droits. »

A. G.